



Déploiement de la Fibre à Pujols Après des années d'attente la fibre arrive !



Le déploiement de la fibre sur la commune de Pujols est découpé en 5 zones géographiques appelées « plaques ».

Les dates indiquées ci-dessous correspondent à une ouverture commerciale totale de la plaque. C'est-à-dire lorsque qu'un opérateur est en mesure de proposer à un habitant une demande de raccordement.

En fonction du déroulement des travaux, l'ouverture commerciale pourrait intervenir avant les dates annoncées pour certaines zones.

En lien avec le déploiement de la fibre, depuis début novembre, ont débuté de nombreux chantiers qui perturberont momentanément (plusieurs semaines voire plusieurs mois) la circulation sur différents axes de la commune.

La fin des travaux (présence des câbles notamment) n'est pas synonyme de la mise en service des réseaux (nécessité d'effectuer certains contrôles).

Dès l'ouverture commerciale les habitants seront contactés ou devront contacter leur opérateur pour faire une demande de branchement, afin d'être desservis par la fibre. Les plaques seront ouvertes progressivement à la commercialisation, en fonction de la mise en service, sans attendre que l'intégralité du réseau soit réalisé.

La Plaque dite Ste-Colombe / Villeneuve (Barran, Nicoy, Bois de Labau, Roudil, Dreuilles, scv1, etc..)

Troisième trimestre 2021

La plaque PUJ 4 (Lacassagne / Lotissement Croix de JAS, première partie de l'avenue de Saint-Antoine, Guinoutet, Bersegol, etc...)

Entre le troisième et le quatrième trimestre 2021

Plaque PUJ 1 (Laglène, Malbentre, etc...)

Deuxième trimestre 2022

Plaque PUJ 3 (Monestier, Lalande, etc...)

Troisième trimestre 2022

Plaque PUJ2 : (plaque la plus grande géographiquement : fin de l'avenue de Saint-Antoine, Cambes, etc...)

Quatrième trimestre 2022

PUJ2

Objectif Pujols 100 % fibré en 2023 !

Dans ce numéro :

- 3 Le mot du Maire
- 4-5 Ordre du jour des Conseils municipaux
 - Conseil municipal du 17 novembre 2020
 - Conseil municipal du 16 décembre 2020
 - Commissions municipales
 - Démocratie participative
- 6 Commissions extra-municipales
- 7-10 Voirie et travaux
 - Entretien de voirie et fossés
 - Projet de sécurisation de l'avenue Saint-Antoine
 - L'Elagage et l'entretien des trottoirs, une nécessité et un enjeu pour tous
- 11-13 Pujols Vert
 - Développement Durable
 - Jardin Partagé
 - Frelons Asiatiques, que fait la commune de Pujols ?
- 14-15 Urbanisme
 - Les règles d'urbanisme s'imposent à chaque citoyen
- 16 A l'école
 - Mercredi 25 novembre 2020 : plantations à la Sainte Catherine
 - Vendredi 27 novembre et lundi 30 novembre, Noël à l'École Maternelle
 - Jeudi 17 décembre
- 17 Portrait d'un Pujolais
- 18 Infos Administratives
- 19 DCCP
 - Libre Expression
- 20 Pujols compte sur vous !
 - CityAll : Une application gratuite
 - Domages réseaux



En raison de la COVID 19 et sur demande de nos autorités, nous ne pourrons malheureusement pas, cette année, honorer notre traditionnelle cérémonie des vœux.



Direction de la publication :
Yvon VENTADOUX

Responsable de la communication :
Stéphane PASSARD

Conception graphique :
Camille SOUBIROU

Impression :
Reprolaser 47300 Villeneuve sur Lot

Nombre d'exemplaires :
2.000

Ont participé à ce numéro :
ACH Florence, BARRAU Daniel, BOISSIE Romain, LAFAYE-LAMBERT
Christiane, SILVA Pierre, LAMOINE Pascale, PASSARD Stéphane, MALTAVERNE-BEGIN Marie-Hélène,
MERLE Marie, ROUGE Mikaël, VENTADOUX Yvon.

LE MOT DU MAIRE

Année 2020, année de toutes les fièvres !

L'année 2020 fut ponctuée de **nombreux événements**, certains heureux, d'autres malheureux voire tragiques. Ainsi, cette pandémie COVID 19 a profondément bouleversé nos vies, avec son lot de souffrances et d'hospitalisations, de confinement et de couvre-feux. Elle a surtout frappé les plus fragiles d'entre nous, parfois mortellement. Elle a aussi provoqué un très fort **ralentissement économique** dont les retentissements sociaux sont encore devant nous. Les **conséquences sociétales** ne seront pas neutres non plus. Mes premières pensées vont à toutes ces victimes et à leurs proches. Et je forme le vœu de sortir le plus rapidement possible de cette crise sanitaire, pour retrouver, enfin, une vie "normale". La **vaccination** nous en donne l'espoir.

L'année 2020 a été aussi l'année la plus **chaude** jamais enregistrée en France depuis le début des relevés en 1900 (Météo France). Il est grand temps de prendre toute notre part, globalement et localement, pour réussir la **transition énergétique et écologique**. Mon deuxième vœu est d'accélérer cette transition salutaire pour nous ici et maintenant, mais aussi pour l'Humanité et la Planète. **La maison brûle, nous ne regarderons plus ailleurs.**

L'année 2020, fut aussi marquée par l'horrible **assassinat** de Samuel Paty. Aussi je forme le vœu d'un monde **laïque** et **moderne, prospère**, d'une société **apaisée**, où règnent la **paix**, la **sécurité**, la **justice** et la **fraternité**. Nous y parviendrons à force **d'espérance**, de **persévérance** et de **bienveillance**. Mais aussi de luttes et de fermeté.

Je voudrais très vivement **remercier** tous les élus, agents municipaux, forces vives, soignants et bénévoles, qui, cette année 2020 plus encore, se sont engagés sans compter, au service de la solidarité, avec tant de générosité. Nous vous devons énormément. Vous êtes formidables, **merci** !

Enfin, je tiens à remercier une nouvelle fois les **Pujolaises** et **Pujolais**, qui, au mois de mars dernier, nous ont renouvelé leur confiance. C'est pour nous une grande fierté et un grand honneur. Une grande responsabilité aussi. Avec l'ensemble du conseil municipal, nous nous efforcerons d'être à la hauteur des besoins et des attentes de chacun. Nous comptons vraiment sur l'implication et la participation du plus grand nombre, dans le cadre de la **démocratie participative** que nous avons impulsée. **Ensemble** on va plus loin, plus fort et plus juste : nous avons bien commencé nos nombreux projets !

Je vous souhaite une excellente année et le meilleur pour 2021 : la santé !



ORDRE DU JOUR DES CONSEILS MUNICIPAUX

● Conseil municipal 17 novembre 2020



- Validation du Plan Développement Durable
- CAUE 47 – Rénovation de la salle des fêtes du Palay
- Eneal – Garantie d'emprunts – délibération modificative
- Tableau des effectifs – Modifications/ Avancements de grades
- Service périscolaire – Paiement direct en trésorerie
- Esplanade de Guyenne- Subvention leader (SMAVLOT) – Validation du montage financier définitif
- Budget communal – décision modificative N°1
- Convention accompagnement numérique – Forfait métiers et communication
- Recensement de la population INSEE
- Animations de Noël - Validation des contrats

Le comp
complet
dispositio
à la Ma
télécharge
site www.p

● COMMISSIONS MUNICIPALES

● Affaires financières, développement économique et attractivité de la commune :

DA SILVA Cédric (VP)

BARRAU Daniel
BILLARD Glwadis
BRUNET André
CIANFARANI Pierre
DIONNEAU Charlyse
DURGUEIL Cécile

IGER Hubert

KEMMAD Kadija
LAFAYE-LAMBERT Christiane
LAMOINE Pascale
MALTAVERNE-BEGIN Marie-
Hélène
PASSARD Stéphane

SILVA Pierre

SIMONET Daniel
VENTADOUX Yvon ★

● Urbanisme :

LAMOINE Pascale (VP)

BRUNET André
DIONNEAU Charlyse
GUERIN Claude
IGER Hubert
LAFAYE-LAMBERT Christiane
SILVA Pierre
SIMONET Daniel
VENTADOUX Yvon ★

● Personnel :

VENTADOUX Yvon (Pdt)

BARRAU Daniel
BRUNET André
DIONNEAU Charlyse
DURGUEIL Cécile
IGER Hubert
SIMONET Daniel
DA SILVA Cédric

CASTAING Sylvie
BILLARD Glwadis
VERGA Josiane

te rendu
est à la
de chacun,
airie ou
able sur le
pujols47.fr

● Conseil municipal 16 décembre 2020



- Sécurisation de l'avenue de St Antoine - Demande de subventions
- Réfection de l'Eglise Saint-Pierre-Es-Liens de Doumillac Demande de subventions
- Ecole – Travaux d'aménagement 2021 - Demande de subventions
- Le Palay – Ingénierie territoriale – Demande de subventions
- Personnel communal - Création d'une prime exceptionnelle dite «prime covid»
- Budget communal – Décision modificative n°2
- Autorisation d'engager, liquider, mandater les crédits d'investissement à hauteur de 25% avant le vote du budget 2021
- Autorisation permanente des poursuites accordée au comptable public.
- Services techniques - Cession du camion et de la balayeuse.
- Course cycliste masculine 2021 – Subvention anticipée Paiement en ligne- Convention via le dispositif Payfip
- PVE – Convention de dématérialisation des PV.
- Achat du serveur et acquisition de matériel informatique nécessaire au bon fonctionnement des services de la Mairie.

● DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Comme évoqué lors du dernier PIM dans le cadre de la démarche démocratie participative, les commissions extra-municipales ainsi que les GAP (groupes actions projets) ont débuté.

Le conseil municipal à l'unanimité a validé le passage en commission extra-municipale l'intégralité des commissions qui en terme législatif pouvaient être ouvertes (restent en commission communale uniquement : finances, personnel et urbanisme).

L'inscription à ces commissions extra-municipales est ouverte à tout citoyen, usager ou acteur de la commune pour une durée d'une année civile. Cet engagement est encadré par un règlement validé à l'unanimité lors du conseil municipal de septembre 2020.

Chaque participant s'engage en acceptant ce règlement.

Il a pour objectif de rappeler les droits et les devoirs de chacun en termes de participation à la vie communale.

L'inscription à cette démarche nécessite de la régularité et de la continuité afin de permettre un suivi des dossiers. Les échanges dans les instances demandent **écoute** et **tolérance** ainsi que le **respect mutuel** de chacun et des institutions.

Les membres participent au travail de réflexion et de réalisation avec les élus, selon une feuille de route proposée par le conseil municipal, mais ils peuvent être force de proposition auprès de ces derniers afin de participer à la mise en place de projets.

Au bout d'une année, un nouveau processus d'inscription est relancé afin de permettre à de nouveaux participants d'intégrer les commissions extra-municipales.

Bien entendu, cette démarche est destinée à être réinterrogée annuellement, afin de répondre au mieux aux différentes attentes des Pujolaises et des Pujolais.

Enfin, comme annoncé précédemment, le bureau municipal (réunissant le maire, les adjoints et les conseillers délégués) sera ouvert à tous le premier lundi de chaque mois, à partir de 19H00, dès que le contexte sanitaire le permettra.

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Sports et Jeunesse :

DURGUEIL Cécile (VP)
 BREZILLON Thierry
 BRUN Jean-Jacques
 BRUNET André
 CIANFARANI Pierre
 DEFOORT Hervé
 HOUZELLE Gérard
 KEMMAD Kadija
 LIBERT Annick
 MALTAVERNE-BEGIN Marie-Hélène
 MESSINA/VENTADOUX Annie
 PASSARD Stéphane
 PERAT Sylvie
 ROUGE Mikaël
 SABLIER Nathalie
 SELVES Nadine
 TOFFOLI Michèle
 TROPAMER Julie
 VENTADOUX Yvon *



Affaires Culturelles :

PASSARD Stéphane (VP)
 ARTISIE Cathy
 BREZILLON Thierry
 DA SILVA Cédric
 DUGUE Rémi
 JOLY Cathy
 LAFAYE-LAMBERT Christiane
 LIBERT Annick
 MALTAVERNE-BEGIN Marie-Hélène
 MENAGER Christine
 MONTAGNE Marie-Andrée
 ORGIBET Muriel
 SIMONET Daniel
 VENTADOUX Yvon *
 VERGA Josiane



Démocratie participative :

SILVA Pierre (VP)
 ARTISIE Cathy
 BRIAND Patricia
 DUGUE Rémi
 DURGUEIL Cécile
 GUERIN Claude
 LAMOINE Pascale
 LIBERT Annick
 MALTAVERNE-BEGIN Marie-Hélène
 MESSINA-VENTADOUX Annie
 ORGIBET Muriel
 SABLIER Nathalie
 TOFFOLI Michèle
 VENTADOUX Yvon *
 VIELMAS André



Travaux, Patrimoine et Tourisme :

LAFAYE-LAMBERT Christiane (VP)
 ARTISIE Cathy
 BRIAND Patricia



BRUN Jean-Jacques
 BRUYERE Michel
 DIONNEAU Charlyse
 LUBRANO Huguette
 GALINOU Marc
 MALTAVERNE-BEGIN Marie-Hélène
 MARCHI Jean-Luc
 MARCHI Jacqueline
 MENAGER Christine
 MONTAGNE Marie-Andrée
 PASSARD Stéphane
 RENAUD Cécile
 SILVA Pierre
 SIMONET Daniel
 VENTADOUX Yvon *

Voirie, Réseaux :

SILVA Pierre (VP)
 BARRAU Daniel
 BELAN Line
 BOUHET Françoise
 BRIAND Patricia
 BRUYERE Michel
 CASTAING Gérard
 COUDERC Christophe
 DEFOORT Hervé
 DICONSTAZO Roger
 DIONNEAU Charlyse
 DURGUEIL Cécile
 FRAYSSINOUS Anne-Marie
 IGER Hubert
 LAMOINE Pascale
 LEVAYER Annick
 GALINOU Marc
 MARCHI Jean-Luc
 MENAGER Christine
 MERCIER Denise
 PLAGNES Jean-Pierre
 TATAREAU Jean-Pierre
 VENTADOUX Yvon *
 VIELMAS André

Développement Durable :

LAMOINE Pascale (VP)
 ARTISIE Cathy
 ARTISIE Michel
 BILLARD Glwadis
 BRIAND Patricia
 COUDERC Christophe
 DA SILVA Cédric
 DUGUE Rémi
 GUERIN Chantal
 GUERIN Claude
 KAH Olivier
 KEMMAD Kadija
 LAFLAQUIERE Bruno
 MERCIER Denise
 MESSINA-VENTADOUX Annie
 PASSARD Stéphane



ROUGE Mikaël
 SABLIER Nathalie
 SIMONET Daniel
 TATAREAU Jean-Pierre
 VENTADOUX Yvon *
 VIELMAS André

Affaires Scolaires :

MALTAVERNE-BEGIN Marie-Hélène (VP)
 BARRAU Daniel
 BRIAND Patricia
 CIANFARANI Pierre
 DEFOORT Hervé
 DIONNEAU Charlyse
 DURGUEIL Cécile
 ORGIBET Muriel
 PERAT Sylvie
 SELVES Nadine
 VENTADOUX Yvon *



Affaires Sociales et Solidarités :

BARRAU Daniel (VP)
 BESSETTE Bernard
 BRIAND Patricia
 CASTAING Sylvie
 COURBIN Rosemonde
 DEFOORT Hervé
 DICONSTAZO Liliane
 DURGUEIL Cécile
 IGER Hubert
 KEMMAD Kadija
 LIBERT Annick
 ROUGE Mikaël
 VENTADOUX Yvon *
 VERGA Josiane
 PORTE Gérard



Marchés

Titulaires :

ARTISIE Michel
 CIANFARANI Pierre
 COUDERC Christophe
 DIONNEAU Charlyse
 DURGUEIL Cécile
 HOUZELLE Gérard
 LAMOINE Pascale
 LIBERT Annick
 VENTADOUX Yvon *

Suppléants :

BARREAU Daniel
 BRUNET André
 DA SILVA Cédric
 LAMBERT Christiane



* Président de droit : Yvon VENTADOUX, Maire
 *(VP) = vice-président

Membres des commissions non élus au conseil municipal.

VOIRIE ET TRAVAUX

- Pujols c'est :
- + de 800 points d'éclairage
- + de 60 km de routes
- + de 20 km de trottoirs

Dans la continuité des actions débutées en 2020, un programme sur plusieurs années d'entretien de voirie ainsi que des fossés sera mis en place dès 2021.

Une réflexion sera menée en 2021 sur un programme pluriannuel de rénovation des trottoirs. Lors de ce travail, la question se posera de garder ou non certains d'entre eux. En fonction de ces éléments et des contraintes budgétaires une priorisation sera effectuée.



Rénovation rue des Étoiles



Rénovation Chemin du Tuquet Blanc



Rénovation Chemin du Tuquet Blanc



Rénovation Allée de la Rocaille

Concernant l'éclairage public (coût annuel uniquement pour la consommation d'électricité de plus de 55 000 euros) une décision sera prise avant la période estivale, en fonction des travaux réalisés en commission, pour moduler les périodes d'éclairage durant l'année sur l'ensemble de la commune. En parallèle, un plan de rénovation sera travaillé pour remplacer une partie de notre éclairage public qui date, en très grande majorité, des années 70.

Actuellement, notre commune possède plus de 800 points d'éclairage.

Arrivée de la fibre à Lacassagne.



Bancs Tableés SERPOLET



Bancs Mairie

Un projet structurant en termes d'aménagement voirie sera réalisé en 2021 sur l'avenue de Saint-Antoine.

2021 sera aussi l'année pour démarrer les études sur différents axes de la commune, axes qui nécessiteront dans les années futures des aménagements importants : avenue du Général de Gaulle, avenue du Camp d'Alaric, rue Cami del César et rue Bir – Hakeim notamment.

Ce travail pourra prendre, pour certains axes, plusieurs années, de par la complexité des réseaux et des voies, indépendamment de l'aspect budgétaire.



Bancs Mairie



Installation parking vélos

Projet de Sécurisation de l'avenue de Saint-Antoine.

L'avenue de Saint-Antoine est, depuis longtemps identifiée comme une zone de **dangerosité** reconnue par tous les acteurs : utilisateurs (marcheurs, cyclistes, automobilistes), collectivité territoriale, habitants, ou bien encore forces de police.

Configurée en quasi ligne droite avec de nombreuses intersections puis une série de virages, cette avenue se caractérise par des vitesses excessives.

Avenue de Saint-Antoine - Lagrémie
Mise en place de Stops

Jeux de chicanes entre le chemin de Sirech et la sortie d'agglomération.

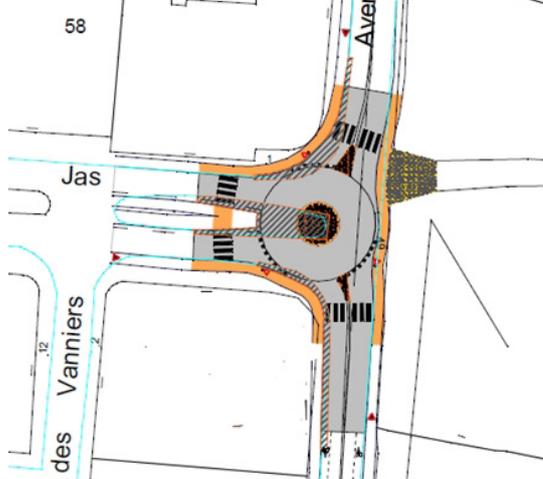
L'étude actuelle propose des **aménagements successifs** (giratoires, plateaux, coussins berlinois) sur près de 2 kilomètres, soit de l'aire du Serpolet à la sortie de l'agglomération (direction Agen).

Jeux de Coussins Berlinois entre la Rue Dajan et Rue des Étoiles.

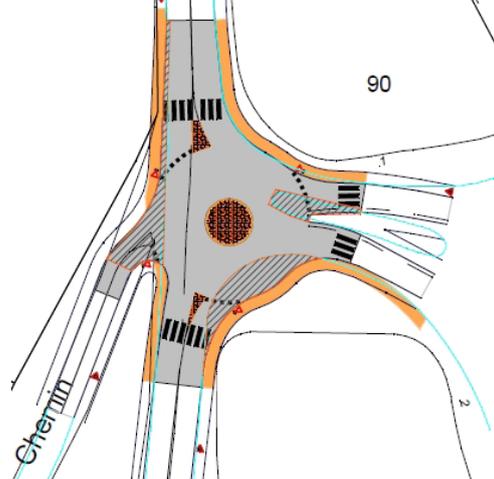
Dans le cadre de cette étude est pris en compte le **plan vélo** (plan de déplacement doux au niveau de la CAGV). A ce titre, même si le projet n'est pas validé actuellement, il est proposé un aménagement permettant une **circulation partagée** de la route entre les véhicules et les vélos/ piétons.

Plateau avenue Saint-Antoine - Chemin de Sirech

Plateau avenue de Saint-Antoine
Chemin de Lacassagne



Giratoire Franchissable avenue Saint-Antoine - Lotissement Croix de Jas



Giratoire franchissable intersection avenue Saint-Antoine - Rue DAJAN

Suite à la consultation avec les Pujolais (afin d'informer et de recueillir leurs avis), la commission voirie se réunira pour réétudier le projet avec comme objectif de proposer une ou plusieurs solutions qui seront soumises au vote d'un conseil municipal, au plus tard en **avril 2021**.

L'objectif étant un début des travaux dès 2021.

Une demande de subvention a été votée lors du conseil municipal de décembre 2020 en prenant comme base l'étude technique réalisée en lien avec la CAGV, les membres de la commission voirie et la police nationale. Cette étude, sous l'aspect financier d'un montant estimé à 240 000 euros TTC, est conditionnée à la validation de la participation de la CAGV, à hauteur de 66 000 euros TTC.



« Afin d'informer et de recueillir l'avis des riverains et des Pujolais sur le projet d'aménagement de l'avenue de Saint-Antoine, les permanences suivantes seront tenues en Mairie (salle du Conseil Municipal) par l'adjoint en charge de la voirie (Pierre SILVA)

le samedi 23 Janvier de 10h00 à 12h00

le samedi 30 janvier de 10h00 à 12h00

le samedi 13 février de 10h00 à 12h00

VOIRIE ET TRAVAUX

L'élagage et l'entretien des trottoirs, une nécessité et un enjeu pour tous :

La végétation qui se développe en limite du domaine public provoque une gêne voire un risque et peut entraîner des dommages qui engagent la responsabilité du propriétaire riverain.

La gêne occasionnée par la végétation le long des routes (et des trottoirs), peut se manifester notamment par :

- Une réduction de la visibilité
- Des zones sombres dans le cas de l'éclairage public
- Une obstruction du passage pour les piétons et/ou les véhicules
- L'engorgement des avaloirs

De plus, régulièrement, à l'occasion de coups de vent, les lignes téléphoniques, électriques ou d'éclairage public sont détériorées ou coupées par des chutes (ou fouettement) de branches ou d'arbres entraînant un dysfonctionnement de ces différents réseaux.

Ces problématiques ont un coût important pour la collectivité.

Ces lignes fournissent un service indispensable pour la collectivité ainsi que pour les particuliers.

Protéger les lignes téléphoniques et électriques n'est donc pas une question de confort mais une nécessité.

Il est donc indispensable (et obligatoire) que chaque propriétaire procède à l'élagage de ses plantations (arbres, haies, etc..) qui dépassent sur le domaine public, touchent des lignes électriques, téléphoniques (même si la ligne passe dans le domaine privé) et des poteaux d'éclairage public.

Nous vous rappelons qu'une distance de 1,5 m est obligatoire autour des lignes téléphoniques et électriques.

Actuellement plusieurs axes de la commune nécessitent des travaux d'entretien sur les réseaux. Ces derniers ne pourront être effectués qu'une fois les opérations d'élagage réalisées.

A noter que le déploiement de la fibre optique (pour la partie aérienne) sur certaines parties de la commune pourra être repoussé si l'élagage n'est pas réalisé.

En cas de défaillance d'entretien, le propriétaire engage sa responsabilité et les frais associés. La collectivité peut alors être amenée à se substituer au propriétaire défaillant. Dans ce cas le propriétaire devra s'acquitter intégralement des frais engagés par la collectivité.

Profitons donc de la période hivernale pour procéder à l'entretien nécessaire sur nos plantations et nos trottoirs.

Même si parfois nous oublions certains points il est important de se rappeler que les propriétaires ou occupants riverains sont tenus de balayer (ou faire balayer) au droit de leur façade sur une largeur égale à celle du trottoir.

Ne pas hésiter à contacter le secrétariat de la mairie pour toutes questions en lien avec ces problématiques.



Développement Durable

Le conseil municipal du 17 novembre 2020, a adopté le nouveau plan communal de développement durable pour la période 2020-2026 s'appuyant sur la feuille de route de l'Agenda 2030, définie au niveau international et déclinée au niveau national, la commission développement durable a retenu sept axes prioritaires définis comme suit :

- Lutter contre le réchauffement climatique et promouvoir les énergies renouvelables.
- Préserver la biodiversité, les milieux, les ressources et le cadre de vie des Pujolais.
- Agir pour la santé et le bien-être des Pujolais.
- Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre le territoire et les générations.
- Inciter les citoyens à participer à l'action publique.
- Sensibiliser, informer au développement durable.
- Soutenir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation respectueux du vivant.

Chacun de ces axes est traduit en actions concrètes pour la période 2020/2026.

Parmi les exemples

concrets et d'actualité, nous pouvons citer notre participation active à la réalisation du schéma directeur vélo de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois. Ce travail a démarré sous la précédente mandature et se poursuit. Même si Pujols présente quelques contraintes topographiques (Pujols haut), les modes actifs de déplacement (déplacements à pied – vélos) sont peu utilisés à l'échelle de l'agglomération et pourraient l'être bien davantage. Pour cela, il y a lieu de mettre en place un plan d'ensemble à l'échelle de l'agglomération, intégrant la sécurité, les services (parkings...). Pujols souhaite apporter sa pierre à l'édifice et a déjà commencé avec l'implantation de parkings vélos.

Un autre exemple très pratique est la réflexion en cours par un Groupe Action Projet, concernant la mise en place d'un jardin partagé. Ce groupe s'est déjà réuni une dizaine de fois depuis le mois de mars. Le projet a été présenté en commission développement durable et est inscrit dans le Projet Communal. Nous en sommes actuellement au stade de l'enquête auprès de la population. Voir ci-dessous.



Jardin Partagé

La municipalité de Pujols vous propose un espace jardin partagé, biologique et pédagogique. Ce jardin se situera près de la salle des fêtes du Palay, à proximité du rucher.

Le but de cet espace est de créer un potager ensemble et ensuite de récolter ensemble.



Seriez-vous intéressé.e par cette initiative ?

Si oui, veuillez contacter

● Rémi Dugue : remidugue@live.fr - 06.30.27.28.74

ou

● Claude Guérin : cocojardin47@gmail.com - 07.83.36.27.80

Si vous souhaitez contribuer à la mise en place de cet espace convivial, nous vous inviterons à une rencontre pour semer vos idées et en récolter les fruits.

A très bientôt.

Le Groupe Action Projet « Jardin Partagé »
La commission Développement Durable.



Source : e-paysages.fr

Frelons asiatiques, que fait la commune de Pujols ?

Nous sommes régulièrement interpellés concernant des nids de frelons asiatiques. Rappelons que le frelon asiatique n'est pas la seule espèce exotique envahissante présente à Pujols et qu'il est important de savoir reconnaître les autres afin d'envisager un plan de lutte efficace à l'échelle du territoire.

Concernant les frelons asiatiques qui sont une plaie en général et un problème de taille pour les apiculteurs, la commune ne participe pas financièrement à la destruction des nids, dès lors qu'ils sont sur le domaine privé. Il n'en demeure pas moins que c'est un sujet qui nous préoccupe et pour lequel un petit groupe souhaite réfléchir dans le cadre de la commission Développement Durable.

Dés à présent, nous pouvons mettre à profit nos soirées d'hiver pour construire des pièges et être opérationnels de mi-février à mi-mars pour piéger.

Information CAGV

● Le frelon asiatique toujours présent



Depuis son apparition en 2004, le frelon asiatique brun à pattes jaunes (*Vespa velutina*) intrigue par son comportement invasif et agressif, sa voracité et son nid très visible en cette période hivernale. En effet, il ravage à la fois les récoltes des vergers et les ruchers du Lot-et-Garonne, mais se répand aussi en Espagne, Portugal, Belgique, Italie, Angleterre... Farouche carnivore (abeilles domestiques, guêpes sociales, mouches, ...), il attaque en groupe dès qu'il se sent menacé.

Habituellement dans le haut des arbres, son nid se positionne désormais aussi dans les haies, vieilles pierres ou cheminées... Impressionnant par sa taille, le nid protège la reine chargée d'assurer la croissance du groupe qui la nourrit directement.

Son éradication complète est dorénavant inenvisageable. Par contre, sa régulation apparaît comme la seule alternative pour répondre à la préservation des récoltes, le sauvetage des abeilles et la protection des populations à risques.

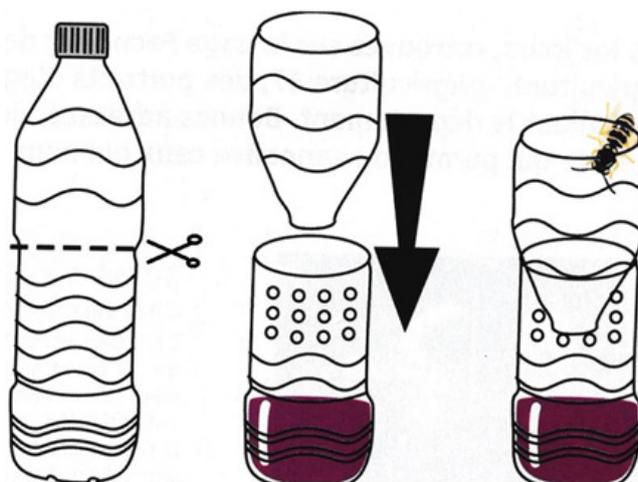
Comment lutter contre le frelon asiatique ?

Cet hiver, les reines vont quitter leurs nids pour aller hiberner dans les sols. Les nids ainsi désertés et très visibles suite à la chute des feuilles, ne seront pas réutilisés l'année suivante. De plus, sous l'effet des intempéries, cette structure en bois mâché se décomposera et les oiseaux se chargeront de manger les larves pouvant encore s'y trouver.

Entre mi-février et mi-mars, les reines sortent de leur hibernation pour construire un pré-nid, dans lequel elles se réfugieront pour créer une nouvelle colonie.

Ce n'est donc que de mi-février à mi-mars qu'il vous faut agir pour maîtriser cette invasion par l'utilisation des pièges ci-contre :

- Une bouteille d'eau en plastique coupée en 2,
- La partie basse doit être percée de 4 ou 5 trous de 1cm de diamètre,
- Remplir le fond d'un appât composé d'un sirop mélangé à de la bière et du vin blanc (les abeilles ne supportent ni le cola ni la bière),
- Refermer le dispositif en reversant le dessus de la bouteille pour en faire un entonnoir et en enlevant le bouchon,
- Installer ce dispositif dans un arbre ou en hauteur (1,5 à 2 mètres) et si possible au soleil.



Systeme simple et efficace, il ne doit cependant pas être maintenu après le mois de mars. Un nid de frelons asiatiques s'est implanté dans votre propriété ? Renseignez-vous auprès de votre mairie pour prendre connaissance des entreprises pouvant intervenir.

Retrouvez dans votre mairie ou sur le site de la CAGV (<https://www.grand-villeneuvois.fr/especes-exotiques-envahissantes-136.html>) le livret sur les espèces exotiques envahissantes qui donne les outils de connaissance et les conseils pour vous en préserver.

Le Cycle du frelon

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
		Phase N° 1									
			Phase N°2								
						Phase N° 3					
									Phase N° 4		

Phase N°1	<p>Piégeage des fondatrices 2021</p> <p>Les fondatrices sortent de leur refuge d'hiver, elles s'alimentent et chacune d'elles recherchent un endroit pour construire un nid</p>		<p>Frelon asiatique ♀</p>
Phase N° 2	<p>Recherche de nids primaires</p> <p>Le jeune nid est au départ sphérique avec une ouverture unique en dessous. La reine bâtit les premières cellules et pond des œufs qui donneront tous des ouvrières</p>		
Phase N° 3	<p>Recherche de nids secondaires</p> <p>La colonie se développe et le nid augmente de volume. Le nid est composé de bois pourris. La reine ne sort plus et se consacre à la ponte. Les ouvrières bâtissent et rapportent des proies pour nourrir le couvain et des substances sucrées pour les adultes restés au nid.</p>		
Phase N° 4	<p>La chasse aux fondatrices 2022</p> <p>Les sexués émergent du nid et s'envolent pour s'accoupler. Le nid est le plus souvent en haut d'un arbre, dans un buisson, sous les charpentes, rebords de toits, vérandas et même au sol. Les mâles et les ouvrières ne passent pas l'hiver et seules les futures reines survivent et cherchent un abri pour l'hiver. Le nid d'hiver est abandonné.</p>		<p>Frelon asiatique ♀</p>

Les règles d'urbanisme s'imposent à chaque citoyen

Il nous arrive malheureusement encore de constater dans la commune des travaux de type modification de façades, réalisation d'abri, mise en place d'extension à l'habitation...voire même constructions plus importantes réalisées sans autorisation d'urbanisme.

Ces pratiques ne sont pas acceptables car des règles d'urbanisme ont été édictées. Elles s'appliquent à chaque citoyen. Selon la nature de la règle, elles visent à garantir une protection du patrimoine, une cohérence architecturale, la sécurité des biens et des personnes. L'ensemble de ces règles figure dans le code de l'urbanisme et dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois adopté le 20 décembre 2018.

Alors si vous avez un **projet** de construction de maison, de piscine, si vous voulez changer votre toiture, vos menuiseries, posez-vous la question des règles que vous devez observer et dites-vous avant le commencement des travaux, qu'il est **impératif** d'avoir obtenu un arrêté d'accord signé par le maire sous peine du lancement d'une **procédure contentieuse**.

A chaque projet, correspond une demande d'autorisation, un délai d'instruction et un formulaire type. En fonction du secteur dans lequel vous habitez, les règles d'urbanisme peuvent varier. En zone urbaine, les contraintes ne seront pas les mêmes qu'en zone agricole.

Dans le village de Pujols et en Vallée du Mail, des contraintes s'ajoutent du fait que nous sommes en Secteur Patrimonial Remarquable.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez tout simplement pousser la porte de la mairie. Un service urbanisme pourra répondre à vos questions.

Des permanences urbanisme sur RDV ont lieu les jeudis ou vendredis matin selon les semaines, avec l'adjointe à l'urbanisme et un des agents en charge de ce dossier.



Pour vous accompagner dans votre projet et vous donner des conseils, le pôle urbanisme situé à Villeneuve Sur Lot vous accueille sur rendez-vous. Le pôle urbanisme est aussi le service qui instruit les dossiers de demandes d'autorisation pour les 19 communes de l'agglomération, dont Pujols bien sûr.

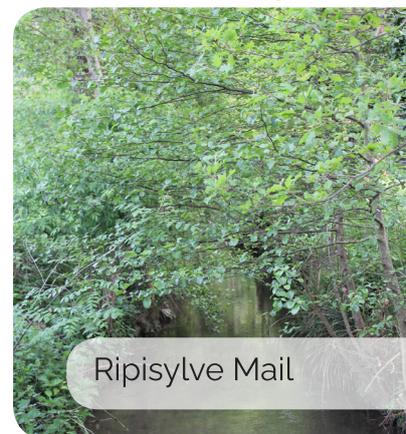
<https://www.grand-villeneuvois.fr/le-pole-urbanisme-134.html>



Espaces boisés classés, pas de coupe ou abattage d'arbres sans autorisation d'urbanisme

Dans notre commune, nous disposons d'espaces boisés classés. Il peut s'agir d'espaces boisés situés dans les coteaux, de lignes d'arbres en bord de ruisseaux (c'est le cas en Vallée du Mail ou Vallée de Cambes) ou même d'arbres isolés...Ce classement vise à la fois à protéger et conserver ces espaces boisés. En bord de rivière ou ruisseau, cette ripisylve assure des fonctions indispensables (protection de la ressource en eau – stabilisation des berges...).

Alors, avant d'abattre des arbres sur sa propriété, il est important de vérifier que ces arbres ne se situent pas en Espaces boisés Classés. Si tel est le cas, cela ne signifie pas que l'abattage ne sera pas envisageable (raison sanitaire par exemple) mais qu'il faudra, là encore, faire une demande d'autorisation auprès de la mairie.



Ripisylve Mail

Autorisation	Formulaire	Type de travaux	Délai d'instruction initial (à compter de la date de dépôt)
Permis de Construire	Cerfa n°13406*03	Construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes	2 mois
	Cerfa n°13409*03	Autres types de construction (logements collectifs, établissement recevant du public, exploitation agricole...)	3 mois ou 6 mois pour les ERP
Déclaration Préalable	Cerfa n°13702*02	Pour la réalisation de lotissement et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager	1 mois
	Cerfa n°13703*03	Pour la réalisation de construction et de travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes	
	Cerfa n°13404*03	Pour la réalisation de construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions	
Certificat d'Urbanisme	Cerfa n°13410*02	<u>De simple information</u> : permets de connaître les règles d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que la liste des taxes d'urbanisme applicable sur un terrain	1 mois
		<u>Opérationnel</u> : permets de savoir si l'opération projetée sur un terrain est réalisable.	2 mois

Mercredi 25 novembre 2020 Plantations à la Sainte-Catherine

Respectant le proverbe qui dit : « à la Ste Catherine tout arbre prend racine » les enfants de l'ALSH se sont transformés en jardiniers. Sous la conduite d'Evelyne Leterme, directrice du conservatoire végétal d'Aquitaine, de Julie Tropamer directrice de l'ALSH et de Karine, animatrice, tous ces enfants ont planté ou replanté (suite malheureusement à des vols) les arbres fruitiers ou d'ornement qui font le bonheur des promeneurs, tout au long de l'année, dans le verger Paul Simonet, situé à côté du Palay.



Vendredi 27 novembre et lundi 30 novembre, Noël à l'Ecole Maternelle

Les enfants de l'école se sont réjouis de regarder les marionnettes qui racontaient, avec beaucoup de malice, l'histoire originale du « Noël du Père Noël bleu ». Malgré la conjoncture due à la Covid, la tradition du spectacle de Noël offert par la Mairie a été respectée. Toutes les précautions sanitaires ont bien été appliquées. Les enfants ont pu ainsi retrouver la magie de Noël.

Jeudi 17 décembre :

Le Père Noël est passé dans les 5 classes de la maternelle. Accompagné de la Mère Noël, il a, avec ses chariots couverts de cadeaux rencontré les enfants surpris et ravis qui lui ont donné des dessins et chanté des chansons. A midi, c'était le repas de Noël préparé avec amour par le Chef Thierry et ses aides Mina et Nicole. Le lendemain après-midi, un goûter était prévu à la maternelle, avant des vacances bien attendues.

Devinette : qui se cache derrière le Père Noël ?



Portrait d'un Pujolais

DANIEL DESCOMPS, UN HOMME PASSIONNÉ PAR LES JOUETS

À 79 ans, Daniel Descomps est resté un grand enfant. Et surtout un «passeur de savoirs». Aujourd'hui retraité, Daniel a passé son enfance dans le Limousin avant de devenir professeur agrégé d'espagnol et responsable régional de la formation des jeunes enseignants de cette langue. Mais depuis toujours, sa véritable passion, ce sont les jouets rustiques.

« J'ai commencé enfant à construire des jouets en bois dans mon village en Corrèze. Après la guerre, on récupérait les bouts de bois, les fils de fer et les morceaux de scie. Mais c'est surtout mon père qui m'en fabriquait. Je n'oublierai jamais le petit camion qu'il m'avait offert.»

Ainsi, depuis des décennies, Daniel passe une grande partie de son temps libre à faire des recherches et à collecter des connaissances sur les jouets traditionnels et populaires du monde entier et de toutes les époques.



Daniel Descomps à la Maison du Jouet Rustique

Mais Daniel Descomps, qui habite Pujols depuis plus de quarante ans, ne se contente pas de chercher leur origine et d'en comprendre les mécanismes : dans son atelier personnel, il les reproduit en adaptant avec les matériaux à sa disposition. Et lorsque les livres ou Internet restent muets, il invente et crée de nouveaux jouets ! Ce sont ainsi plus de trois cents objets qui composent sa collection personnelle, probablement

une des plus riches d'Europe.



Après avoir parcouru la France avec ses jouets (plus de 750 journées d'animations partout dans l'hexagone) Daniel proposait depuis de nombreuses années de prêter ou de donner sa collection à la commune afin qu'elle soit exposée de manière permanente. Cette initiative a conduit à la création et à l'ouverture en 2015, au cœur du village, de la Maison du Jouet Rustique (MJR), au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère.

Accompagné par une équipe de bénévoles réunis en association, les Amis du Jouet Rustique, ainsi que par des volontaires en Service Civique, Daniel et ses jouets ont reçu dans ce petit musée unique en France la visite de plus de 100 000 visiteurs entre 2015 et 2019 ! Avec des pics à 800 visiteurs les dimanches du mois d'août !

2020 a été une année plus difficile pour les raisons que l'on connaît : ce lieu de convivialité et de proximité se prêtait mal au contexte sanitaire particulier de la pandémie... Cela n'a pas empêché la MJR d'ouvrir ses portes, lorsque cela était autorisé et dans le respect des gestes barrière, et ainsi de continuer à faire le bonheur des petits et des grands ! N'hésitez pas, comme des milliers de touristes, à pousser la porte de la Maison du Jouet Rustique pour rencontrer Daniel : vous vous en souviendrez longtemps ! « Un rire, une larme... Mon objectif est de rendre les gens heureux, susciter des souvenirs. Mon moment de plaisir, c'est de les voir jouer. »



PS : Les trois livres publiés par Daniel Descomps, *Jouets rustiques*, *Jouets de toujours* et *Jouets d'autrefois* sont disponibles à la bibliothèque municipale.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Numéro d'urgence
en dehors des
heures d'ouverture
de la mairie

06 48 71 73 67

Permanences UNA (service à la personne) :
Du lundi au vendredi 8H30 12H30
L'après midi sur rendez-vous

Contact :
Tél: 05 53 41 96 04
Urgence : 07 70 01 27 30
mail : una.assad.pujols@orange.fr
Président.....M. Régis LHONNEUR

MAIRIE
05 53 70 16 13

Site Internet : <http://pujols47.fr>
Facebook : Pujols : j'aime ma ville
Contact : accueil@pujols47.fr

Horaires d'ouverture :
lundi mercredi jeudi : 8H/12H 13H30/17H
Mardi 8H/11H 13H30/17H
Vendredi : 8H/12H 14H00/17H
Samedi (Permanence) : 10H/12H

DÉMARCHE ZÉRO DÉCHETS



REFUSER



REDUIRE



REUTILISER



RECYCLER



COMPOSTER

● PERMANENCES EN MAIRIE

Délégué à la cohésion police - population : tous les 1er jeudis du mois de 9h à 11h.

● PERMANENCES DES ELUS

Yvon Ventadoux Samedi 10h - 12h et sur rendez-vous
Daniel Barrau le matin sur rdv
Autres adjoints sur rendez-vous

● NOS PEINES ET NOS JOIES

Ils nous ont quitté...

DUBAR Jacques,	24/09 /2020
DEGOUTAS Léontine, veuve DAJAN	02/10 /2020
DELFAUT Yves,	02/10 /2020
MAZON Gilbert,	21/10 /2020
ALVARO MARIA GONCALVES GARCIA	30/10 /2020
TRANCHARD Léon,	27/10 /2020
BOYÉ Marie, épouse BERGOUNIOUX	24/11 /2020
PUYJALINET Gabrielle veuve GROUSSET	02/12 /2020
LEJEUNE Georges,	05/12 /2020
COMBES Anne-Marie veuve LABERENNE	11/12 /2020
ALLÉGRE Jeannine, veuve GAUROIS	10/12 /2020
FILHOL Jeanne épouse PLANQUES	12/12 /2020

Ils se sont dit oui...

Michel POLEGATO et Karine ROUCHOU	24/10 /2020
Nicolas VOLCKE et Catherine OUBOUH	12/12 /2020

Bienvenue à...

Saïyan FERREIRA HEBERT	28/09 /2020
Charly BESSE	01/10 /2020
Noah DA COSTA VILELA	05/10 /2020
Andréa CIBIS SIEUZAC	16/10 /2020
Lyna ZANBI	16/10 /2020
Samantha AMADOU	23/10 /2020
Maé MARTINEZ HAIART	15/10 /2020
Liam BOUKHLIF	26/11 /2020
Mathys VANDAMME	09/12 /2020
Nélya BACHOUKH	14/12 /2020
Camil-Ori DUGUÉ SURI	16/12 /2020
Milann KHALFAOUI LLEDO	18/12 /2020

● NUMÉROS D'URGENCE

Commissariat de police	17
Pompiers :	18
SAMU :	15
Centre anti-poison :	05 56 96 40 80
Astreinte Mairie (Numéro d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie) :	06 48 71 73 67

● DIVERS

Point Information Tourisme de Pujols
Tél : 05 53 36 78 69
email : pujols.info@tourisme-villeneuvois.fr

Médiathèque de Pujols
Tél : 05 53 40 12 21



Bienvenue à Mme Dupas Marie-Anne, capitaine de police réserviste, nouvelle Déléguée Cohésion de Police-Population (DCPP) à partir de janvier 2021 sur le territoire du Villeneuvois. Elle assurera une permanence dans notre mairie, chaque premier jeudi du mois, de 10h à 11h. Il est conseillé d'ailleurs de prendre RDV auprès de l'accueil : 0553701613.

Mme Dupas remplace M. Joël Croissant, que nous remercions chaleureusement pour ses conseils et la qualité de son savoir faire quand il s'agissait d'apporter la meilleure solution au problème qui se présentait.

..... Mais quelles sont les missions imparties à un délégué DCPP ?

Elles sont nombreuses, diverses et essentielles, comme :

- l'accompagnement de femmes victimes de violences,
- l'écoute de jeunes en voie de déscolarisation
- la gestion de conflits de voisinage en lien avec les chefs des unités de police...

La permanence animée par le DCPP est destinée à répondre aux besoins des administrés en prenant en compte leurs doléances, dans le but de resserrer les liens entre la population, les acteurs locaux et les services de police.

Une bonne connaissance du droit et des devoirs, mais également écoute, conseil et volonté d'apaisement entre les parties qui ont un différend, sont les principales prérogatives d'un DCPP. *

**Le DCPP mène par ailleurs des actions de sensibilisation et de prévention aussi bien à destination des personnes âgées que des parents rencontrant des problèmes relationnels avec leurs enfants. Le DCPP participe enfin aux instances partenariales comme le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) où il amène son regard et son expertise de professionnel, ayant à la fois, la connaissance du terrain et la proximité avec la population.*

● LIBRE EXPRESSION

VOUS NOUS PARLEZ DE POLITIQUE ?

Ainsi donc nous aurions le tort de parler de « politique » lors des conseils municipaux plutôt que de nous consacrer aux attentes de nos concitoyens...

Mauvaise foi, incompréhension ou manque de culture ?
Pourtant pour les Grecs « **Politikos** » désigne ce « **qui concerne les citoyens, l'Etat** », repris en latin par le terme « **Politicus : relatif au gouvernement des hommes** »

Alors oui, chaque jour, Maire, Adjoint(e)s, Délégué(e)s, Conseiller(e)s, sommes fiers de faire de la **politique**. Une **politique** basée sur des valeurs communes, de solidarité, d'humanisme, d'écologie, mais surtout d'espérance pour les générations futures. **S'engager en politique** c'est donc à chaque instant débattre, échanger, orienter et surtout se battre pour que les valeurs auxquelles nous croyons perdurent et s'imposent demain plus encore. Initiative très appréciée, la majorité actuelle s'est engagée dans une démarche innovante de **démocratie participative** dont les déclinaisons vous sont régulièrement rappelées dans cette publication. Difficile parfois à mettre en œuvre, elle trouvera, nous en sommes certains, son rythme, et permettra d'associer ceux qui le souhaitent à la **politique municipale**.

Chacun d'entre nous, à son niveau, et quel que soit son investissement, pourra bientôt participer à la vie de sa cité, et donc « **faire de la politique** ».

Soyons-en donc pleinement conscients et souhaitons que demain nous n'entendions plus ce message de renoncement :
« **Moi, je ne fais pas de politique !** »

Nous avons toutes et tous été bouleversés par cette pandémie qui perdure et les différents événements dramatiques au cours de 2020. Une pensée pour les personnes décédées et les familles des victimes de la COVID et du terrorisme.

Néanmoins, quel bilan tirer des premiers mois de la nouvelle mandature d'YVENTADOUX ?

Interrogations et inquiétudes !

À l'image du mandat précédent, le maire et son équipe se lancent dans des projets trop ambitieux, coûteux, démesurés et irréfléchis pour notre commune.

Basés sur des dotations en baisse, l'obtention aléatoire de subventions et sur un bilan, dont la réserve est en baisse avec des charges fixes de fonctionnement trop élevées et une capacité d'épargne faible (de l'avis même du responsable des finances de la CAGV), la majorité ne nous présente pas de plan pluriannuel malgré nos demandes répétitives.

Comment équilibrer le budget avec tous ces projets de « prestige » ? La commune aura-t-elle recours à de nouveaux emprunts, ce qui augmenterait ses charges et diminuerait sa capacité d'épargne ?

Pour exemple : 240 000€ pour un aménagement largement controversé de l'avenue St Antoine, 50 000€ de frais d'étude pour raser la salle du Palay et en faire une salle multifonctions (double avec Villeneuve s/Lot) dont les travaux, déjà annoncés, s'étaleront sur 5 ans.

Si nous n'obtenons pas un plan d'investissement et de financement cohérent sur la durée de la mandature, nous voterons CONTRE les budgets à venir.

Nous continuerons à vous rendre compte de ces projets déraisonnables !

Mais c'est aussi le moment de vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour vous et vos proches. Chers pujolaises et pujolais, nous vous souhaitons une belle et heureuse nouvelle année. Que 2021 soit plus sereine pour tous !

Groupe « **Union pour le Renouveau de PUJOLS** » : BRUNET André, DIONNEAU Charlyse, ROUGÉ Mikael, VERGA Josiane, GALINOU Marc, ORGIBET Muriel.

unionpourlerenouveaudepujols@gmail.com

PUJOLS COMPTE SUR VOUS !

Nous vous invitons à télécharger l'application gratuite CityAll.

Une application gratuite



Vous pouvez télécharger l'application CityAll et paramétrer ce logiciel sur votre smartphone, en entrant la ville Pujols. Gratuite et facile à charger, cette application présente l'avantage de ne pas donner accès à vos données personnelles. Elle permet d'alerter les services municipaux en direct : lampadaire défectueux, trou dans la chaussée, carrefour dangereux, dépôt sauvage, etc...

Vous pouvez faire une photo et faire un signalement qui sera géré rapidement par les services municipaux. Cet outil permet de signaler une anomalie, suggérer une amélioration et applaudir certaines initiatives.

L'application permet aussi d'accéder aux publications de la Ville, lire le contenu des panneaux lumineux, recevoir l'agenda des manifestations et les différentes informations municipales.

En pratique :

- Je prends une photo,
- Je me connecte à CityAll et je complète les informations : localisation, détail du signalement, photo jointe,
- J'envoie,
- Je reçois un mail de confirmation et je serais ensuite informé au fur et à mesure de l'évolution du dossier.



Poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées.

Le service "dommages réseaux" permet à toute personne de signaler une anomalie constatée sur des équipements du réseau Orange*.

En signalant ces anomalies, vous permettez à Orange de réparer rapidement ces installations et de maintenir ainsi la bonne qualité des services aux usagers.

En pratique, chaque poteau telecom est doté d'une plaque bleue permettant de le localiser. Pensez à joindre une photo de cette plaque d'identification.

<https://dommages-reseaux.orange.fr/>

